

Annexe

Liste de médicaments de *niveau d'alerte élevé* du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les médicaments de niveau d'alerte élevé sont ceux qui présentent un risque accru de causer des préjudices importants au patient s'ils sont utilisés par erreur. Que les erreurs soient plus fréquentes ou non avec ces médicaments, elles ont des conséquences nettement plus catastrophiques pour les patients. Des précautions particulières peuvent être nécessaires pour réduire les risques d'erreur. Il peut s'agir de stratégies telles que l'uniformisation de la prescription, de l'entreposage, de la préparation et de l'administration de ces

produits; l'amélioration de l'accès à l'information au sujet de ces médicaments; la restriction de l'accès à ces médicaments; l'utilisation d'étiquettes auxiliaires et d'alertes automatisées; et l'emploi de redondances telles que des doubles vérifications automatisées ou indépendantes au besoin. (Note : les doubles vérifications indépendantes manuelles ne représentent pas toujours la meilleure stratégie de réduction des erreurs et peuvent ne pas convenir à tous les médicaments figurant sur la liste.)

Classes/Catégories de médicaments
agonistes adrénergiques, par voie IV (ex. : DOBUTamine, DOPamine, éPHÉDrine, épinéphrine, isoprotérénol, norépinéphrine, phényléphrine)
antagonistes adrénergiques, par voie IV (ex. : esmolol, labétalol, métoprolol propranolol, phentolamine)
anesthésiques généraux, par inhalation et par voie IV (ex. : desflurane, dexmédtomidine, halothane, isoflurane, kétamine, pentobarbital, propofol, sevoflurane, thiopental)
antiarythmiques, par voie IV (ex. : adenosine, amiodarone, lidocaïne, procainamide)
<u>Antithrombotiques</u> , incluant : Anticoagulants héparines (ex., héparine non-fractionnée; héparines de bas poids moléculaire – daltéparine, énoxaparine, tinzaparine) anticoagulants coumariniques (warfarine, nicoumalone) inhibiteurs du facteur Xa (ex., apixaban, danaparoiide, édoxaban, fondaparinux, rivaroxaban) inhibiteurs directs de la thrombine (ex., argatroban, bivalirudine, dabigatran, lépirudine) Agents thrombolytiques (ex., alteplase, tenecteplase) Antiagrégants plaquettaires (ex., clopidogrel, eptifibatide, prasugrel, ticagrelor, tirofiban)
agents chimiothérapeutiques, par voie parentérale et orale
dextrose, hypertonique, 20 % et plus
Solutions cardioprotectives, solutions de dialyse, dialyse péritonéale et hémodialyse
médicaments administrés par voie péridurale ou intrathécale
hypoglycémiant oraux*
agents inotropes, par voie IV (ex. : digoxine, milrinone)
insuline, par voie sous-cutanée ou IV
médicaments liposomiques (ex. : amphotéricine B liposomique) et contreparties conventionnelles (ex. : amphotéricine B désoxycholate)
sédatifs moyens, par voie IV (ex. : diazépam, étomidate, lorazépam, midazolam)
sédatifs moyens, par voie orale, pour les enfants (ex. : hydrate de chloral)
narcotiques/opioides (toute voie d'administration) par voie SC par voie IV par voie transdermique par voie orale (incluant les concentrés liquides et les formules à libération immédiate et prolongée)
agents de blocage neuromusculaire (ex. : atracurium, cisatracurium, pancuronium, rocuronium, succinylcholine, vécuronium)
préparations de nutrition parentérale (préparées selon les besoins de chaque patient, servies pour une période de 24h)
substances de contraste radiologique, par voie IV
eau stérile pour injection, inhalation et irrigation (sauf les flacons verseurs) dans des contenants de 100 mL et plus
chlorure de sodium en injection, hypertonique (conc. plus de 0,9 %)

v. 25sep2018

Médicaments particuliers
chlorure de calcium, par voie IV
chlorure de potassium (2 mEq/ml et plus), par voie IV
épinéphrine, par voie SC
époprosténol (Flolan), par voie IV
gluconate de calcium, par voie IV
méthotrexate, par voie orale, usage autre qu'en oncologie
misoprostol, par voie orale
mofetilmycophénolate
nitroprussiate de sodium en injection
ocytocine, par voie IV
phosphate de sodium et de potassium en injection
prométhazine, par voie IV
sulfate de magnésium en injection
tacrolimus (libération immédiate et prolongée)
vasopressine, par voie IV ou intraosseuse

Contexte
Le concept de médicament à niveau d'alerte élevé est une initiative de l'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments (ISMP) et une obligation d'Agrément Canada. La liste du CIUSSS de l'Estrie - CHUS reflète essentiellement celle de l'ISMP. En se basant sur les rapports d'erreurs soumis dans le cadre du Programme national de déclaration des erreurs médicamenteuses de l'ISMP, sur les erreurs préjudiciables signalées dans les publications et sur la rétroaction des praticiens et des experts en sécurité, l'ISMP a dressé et met régulièrement à jour une liste de médicaments susceptibles d'avoir un niveau d'alerte élevé. Pendant la période de mai à juin 2014, les praticiens ont répondu à un sondage de l'ISMP dans le but de déterminer les médicaments que les personnes et les organisations considéraient le plus souvent comme ayant un niveau d'alerte élevé. De plus, l'ISMP a demandé à son personnel clinique, aux membres de son conseil consultatif et à des experts en sécurité des quatre coins des États-Unis d'examiner cette liste afin d'en assurer l'utilité et l'exhaustivité. Cette liste de médicaments et de catégories de médicaments est donc le fruit d'une réflexion collective. La liste du CIUSSS de l'Estrie - CHUS est mise à jour par le Département de pharmacie selon les événements indésirables survenus dans notre établissement, les communications de l'ISMP, l'avis d'experts et autres sources externes.

*Hypoglycémiant oraux : Acarbose, gliclazide, glimépiride, glyburide, metformin, pioglitazone, repaglinide, rosiglitazone, tolbutamide

